



CHARTRE DU BÉNÉVOLE

Cette charte définit le cadre des relations et des règles d'interaction qui doivent s'instituer entre les administrateurs de l'association, les entraîneurs salariés, l'intervenant extérieur, la salariée permanente et les bénévoles.

L'association Hegal Egin est une section de l'Anglet Olympique qui existe depuis 20 ans avec 370 adhérents.

Elle organise toute activité concrétisant sa vocation générale en ayant pour objet la pratique de la gymnastique en permettant l'accès à tous, au plus grand nombre et à toutes les bourses dans le respect des règles démocratiques de la loi de 1901.

Nos entraîneurs sont des professionnels de l'encadrement sportif et s'investissent au-delà de leurs prérogatives.

1) LA PLACE DES BÉNÉVOLES DANS LE PROJET ASSOCIATIF

Le bénévolat est un don de temps et de compétences librement consenti et gratuit, pour participer à la vie associative dans un climat familial et propice au développement harmonieux de l'ensemble des adhérents. C'est aussi avoir un engagement commun avec votre enfant.

Devenir bénévole est l'expression de votre soutien envers l'activité de votre enfant, et de votre volonté de construire une société plus ouverte et plus humaine.

2) LES ENGAGEMENTS DES BÉNÉVOLES

Ce volontariat implique l'acceptation de missions sans contrepartie de rémunération. Les bénévoles et les salariés œuvrent ensemble pour offrir aux adhérents un service de qualité. Les bénévoles peuvent interrompre à tout moment leur collaboration, mais s'engagent, dans toute la mesure du possible, à respecter un délai de prévenance raisonnable.

Aussi, le bénévole s'engage :

- à adhérer à l'association, à sa finalité et son éthique
- à respecter l'organisation, les règles de sécurité, d'hygiène et le règlement intérieur
- à être le porte-parole des valeurs sociales et éducatives du Club
- à collaborer avec les autres acteurs de l'Association : dirigeants, salariés, intervenants extérieurs et autres bénévoles sur des projets choisis (gala, compétitions internes)
- à assurer de façon efficace sa mission, sur la base des horaires et disponibilités convenues
- à échanger des idées, partager des expériences, des compétences

Le bénévole autorise le Club et l'organisateur d'un événement à utiliser l'image du bénévole lors de ses missions de bénévolat pour illustrer le déroulement de l'événement sur les réseaux sociaux, en dehors de toute fin commerciale.

Merci pour votre engagement vous pouvez nous envoyer un mail à contact@hegalegin.fr pour nous faire part de vos disponibilités et compétences.